

|  |   |   |
|--|---|---|
| <p style="text-align: center;"><b>PRESENTS</b></p> <p>Corps professoral : 8 suppléants :2<br/> Corps intermédiaire : 4 suppléants : 0<br/> Etudiants : 5 suppléant : 1<br/> PAT : 2 suppléants : 2<br/> Ex officio : 3<br/> Procès-verbal : Corine Jeannin</p> | <p><b>Procès-verbal - CONSEIL DE FACULTE</b><br/> <b>26 JUIN - 18h00 – salle du décanat</b></p> | <p>Prochaine séance<br/> extraordinaire<br/> 1<sup>er</sup> septembre 14h30</p> <p>Salle du décanat</p>   |
| <p>N.</p>  | <p>PROBLEMATIQUE - SUITE / DECISION</p>   |   |
| <p>1</p>   | <p>Bienvenue du Président</p>   | <p>Le Dr J.-A. Romand souhaite la bienvenue aux membres.</p>  |
| <p>2</p>   | <p>Adoption du procès-verbal de la séance du 22 avril 2008.</p>                                 | <p>Le PV est adopté à l'unanimité.</p>  |
| <p>3</p>   | <p>Ordres du jour des séances du Collège des professeurs : 5 mai 2008 et 16 juin 2008</p>       | <p>5 mai : pas de question.<br/> 16 juin : point 13, un membre souhaiterait savoir ce qu'est le Centre de Recherche Clinique (CRC) HUG-Faculté de médecine.</p> <p>Le CRC a été lancé il y a deux trois ans par les HUG et la Faculté de médecine, il a pour mission de promouvoir la recherche clinique au sein des HUG et de la Faculté de médecine, de soutenir les jeunes chercheurs et d'offrir des services à l'ensemble de la communauté scientifique.</p> <p>Le CRC est dirigé par un Comité Directeur constitué de trois représentants des HUG et de trois représentants de la Faculté de médecine et présidé par le Professeur Bernard Hirschel.</p>  |
| <p>4</p>   | <p>Informations du Décanat</p>  | <p>Le Grand Conseil a adopté (vendredi 13 juin) le projet de loi sur l'Université par 67 oui, 1 non et 4 abstentions. Un referendum a été lancé par le syndicat et la CUAE. Si le referendum échoue l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi aura lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2009.</p> <p>Le Rectorat travaille en étroite collaboration avec les facultés en vue de finaliser le «règlement du personnel», un dernier tour de table a été effectué, le rectorat et les doyens ne désirent apporter aucune modification.</p> <p>Un groupe de travail HUG - Faculté de médecine travaille à la rédaction d'un projet de règlement traitant des relations entre les deux institutions. Ce règlement mentionné dans la Loi devrait également entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009.</p> <p>Le rôle et la composition des commissions de structure et de nomination seront revus. Il est également envisagé d'établir au cas par cas des fonctions aux seins des HUG pour des professeurs de la Section de médecine fondamentale.</p> <p>Le règlement d'organisation de la Faculté devra également être revu.</p> |

|   |   |   |
|---|---|---|
| 5 | Réflexion : représentativité nécessaire au sein du Conseil de la Faculté de médecine, future version dès 2009       | <p>Le Service juridique est en train de revoir tout ce qui concerne les élections universitaires. Dès que la nouvelle loi entrera en vigueur, des élections auront lieu pour désigner la nouvelle "assemblée" qui remplace l'actuel Conseil de l'Université.</p> <p>Le Service juridique voudrait l'avis de la Faculté de médecine d'ici à septembre au sujet principalement de l'article ci-dessous.</p> <p>L'article 47, alinéa 2 du règlement d'application de la loi sur l'Université mentionne que les assistants médecins ainsi que les chefs de clinique et les médecins à plein temps engagés et rémunérés par les HUG, par les institutions universitaires de psychiatrie et de gériatrie font partie du corps électoral dans le corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche. <b>Ils sont éligibles pour autant qu'ils exercent l'ensemble de leurs fonctions universitaires et hospitalières à au moins 50%.</b></p> <p>La question à laquelle le Conseil de faculté doit répondre est la suivante :<br/>         Quel membre du personnel HUG, non membre du personnel universitaire de la Faculté de médecine, devrait, le cas échéant, pouvoir être électeur et/ou éligible au Conseil de la Faculté de médecine?</p> <p>Le Président mentionne qu'il s'agit de définir et discuter si le corps intermédiaire de la section médecine clinique que sont les médecins internes et les chefs de clinique fait partie de l'activité de la Faculté. Il trouverait dommage que seul le corps intermédiaire engagé DIP soit éligible aux positions législatives, alors que les instances proposent de promouvoir la recherche clinique et l'enseignement clinique aux étudiants. JF Etter suggère que tous les universitaires des HUG et participant à l'enseignement ou la recherche puissent être membres du Conseil de faculté et pas seulement les médecins. Cette proposition est approuvée par les membres.</p> <p>Le Président écrira au Doyen pour le lui mentionner.</p> |
| 6 | Election du Directeur du Département de psychiatrie, candidat proposé: F. Ansermet - (P. Giannakopoulos)            | <p>Les procédures d'usages d'élection ont été scrupuleusement respectées.</p> <p>Un seul candidat s'est présenté : F. Ansermet.</p> <p>Le Pr Ansermet souhaite travailler en étroite collaboration avec le chef du département hospitalier. Le département doit penser à sa relève car il y a un grand nombre de départ à la retraite.</p> <p>Il souhaite mettre en place des lignes de recherche, des programmes départementaux, développer les collaborations externes (UNIGE, EPFL, UNIL,) avec des contrats de recherche type MTR.</p> <p><b>Résultat du vote : 22 oui, 0 non, 1 abstention, 0 nul;</b></p>   |
| 7 | Election du Directeur du Département de neurosciences fondamentales, candidat proposé : D. Muller- (M. Mühlethaler) | <p>M. Mühlethaler avait été élu Directeur du département il y a 4 ans, à cette époque il avait précisé qu'il exercerait cette fonction que pour un mandat.</p> <p>Les procédures d'usages d'élection ont été scrupuleusement respectées. D. Muller était le seul candidat à se présenter.</p> <p>Le CdP de la Faculté a soutenu sa candidature par vote à bulletin secret lors de sa séance du 16 juin.</p> <p>D. Muller mentionne qu'il est prêt à reprendre le flambeau et que ses objectifs sont de poursuivre ce que M. Mühlethaler a commencé et de faire atterrir les nouvelles nominations de professeurs.</p> <p><b>Résultat du vote : 22 oui, 0 non, 0 abstention, 0 nul;</b></p>  |
| 8 | Election du Directeur du Département de microbiologie et médecine moléculaire, candidat proposé : L. Roux           | <p>Le Doyen d'âge, D. Kolakofsky a informé l'actuel directeur, L. Roux qu'il n'y avait pas de nouveau candidat et que les membres du département souhaitaient que L. Roux poursuive sa fonction de directeur de département.</p>  |

|    |  |   |
|----|--|---|
|    |  | <p>Les procédures d'usages d'élection ont été scrupuleusement respectées.</p> <p>L. Roux mentionne que le département a acquis une bonne stabilité et qu'il sera doté vraisemblablement de deux postes supplémentaires d'ici la fin de l'année.</p> <p>Projets à moyen terme : mettre en avant les relations hôte-pathogène.</p> <p><b>Résultat du vote : 22 oui, 0 non, 0 abstention, 0 nul;</b></p>   |
| 9  | <p>Election du Directeur du Département de médecine génétique et développement, candidat proposé : S. Antonarakis - (Ph. Halban)</p> | <p>Le Doyen d'âge, Ph. Halban mentionne qu'il a reçu deux candidatures. Le Collège du département s'est réuni et lors de cette réunion un des deux postulants a retiré sa candidature.</p> <p>Les procédures d'usages d'élection ont été scrupuleusement respectées.</p> <p>S. Antonarakis précise que le département GEDEV est nouveau (4 ans). Le département veut focaliser au niveau de la Recherche sur la santé humaine. Il souhaite avoir une plus grande synergie avec les HUG.</p> <p>S. Antonarakis mentionne que le département est à l'étroit dans ces locaux il souhaite acquérir plus de surface.</p> <p><b>Résultat du vote : 20 oui, 0 non, 3 abstentions, 0 nul;</b></p> |
| 10 | <p>Règlement interne du programme doctoral « biologie-médecine »</p>   | <p>D. Belin présente brièvement le règlement et précise que le collège de la Faculté des Sciences, le conseil des sciences et le collège des professeurs de la facmed l'a déjà approuvé. Il relève que ce programme s'adresse aux MD-PhD version longue et qu'il y a quelques enseignements donnés aux MD-PhD version courte.</p> <p><b>Résultat du vote : 21 oui, 0 non, 2 abstentions, 0 nul;</b></p>   |
| 11 | <p>Modifications du règlement du Master en Sport et Sciences du mouvement - (J.-A. Romand)</p>                                       | <p>les modifications du règlement du Master en Sport et Sciences du mouvement par 22 oui, 0 non, 1 abstention ;</p>   |
| 12 | <p>Modifications des Règlements du Master of Advanced Studies (MAS) - (P. Giannakopoulos)</p>  | <p>Les modifications des Règlements du Master of Advanced Studies (MAS) par 21 oui, 0 non, 2 abstentions, y-compris pour les MAS suivants : MAS en oncologie médicale, MAS en chirurgie orthopédique et traumatologie de l'appareil moteur, MAS en psychiatrie et psychothérapie, MAS psychiatrie et psychothérapie de la personne.</p>   |
|    | <b>Divers</b>  | <p>J. Romand signale que c'est en septembre que le poste de Président du Conseil de faculté sera renouvelé. Il appelle les membres à se présenter. Il rappelle qu'il occupe cette position depuis 3 ans.</p> <p>D. Belin précise que le Président ne doit pas être forcément un membre du corps professoral.</p>  |
|    | <b>Partie de réflexion</b>   | <p>Commission des Privat-Docents : rapport d'activités, exemples de non entrée en matière et futur du titre, Pr S. Antonarakis, Président de la Commission des Privat-Docents.</p>  |
|    |  |   |
|    |  | <p>La séance est levée à 20h00</p>  |